



Rédacteur en chef : Gérard Lucas

Rédacteurs :  
Louis Alphonse,  
Martial Fabre,  
Marie-Claire Galibert,  
François Jacquet

Maquette :  
Jean-Claude Feltin

## Sommaire :

*P 2- Autonomie – EHPAD : la question brûlante du financement.*

*P 3- Accessibilité SNCF : implication de la CFR*

*P 4- Dysfonctionnements dans certains CDCA*

*P 4- Bilan de la formation CDCA et projets en cours. Notre bilan 1 an après le lancement de la formation CDCA*

## EDITORIAL : Le malaise des EHPAD

Depuis quelques mois, les conditions de vie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) sont signalées dans les médias. Le manque de soins et d'attention portés aux résidents, les cadences infernales imposées aux aides soignantes sont régulièrement pointés du doigt. Symptômes de ce malaise des grèves ont éclaté en cours de l'année 2017, débouchant sur un mouvement national le 30 janvier 2018, soutenu par une pétition qui a récolté plus de 300 000 signatures.

### **Un constat accablant de la situation !**

Une colère aussi des salariés exprimant leur souffrance de ne pas pouvoir faire mieux et plus. Sombre tableau qui ne doit pas occulter le travail efficace du personnel dans de nombreux établissements et la belle humanité qui s'y

exprime en dépit du travail difficile.

Les capacités d'accueil ont bien augmenté ces dernières années (+6% de 2011 à 2015), mais elles restent insuffisantes car la demande (+7%) est supérieure à l'offre. Le profil des résidents a changé. Le maintien à domicile étant encouragé, l'âge d'entrée en établissement a reculé et les personnes arrivent plus dépendantes qu'auparavant. Les besoins d'accompagnement sont de fait plus importants et l'augmentation des moyens accordés au secteur



*Charles BERDER  
Président UFR fp*

n'a pas suffi. En outre le niveau d'encadrement est très bas en France, en moyenne, 5,5 soignants pour 10 résidents contre 11 pour 12 dans les pays scandinaves. Particularité chez nous, les directeurs d'EHPAD, qu'ils soient publics ou privés, ne sont pas décisionnaires, ce sont les Agences Régionales de Santé et

les départements qui financent l'embauche des soignants.

### ***Comment améliorer la situation ?***

L'équation du problème s'avère compliquée car il faut d'abord accompagner l'évolution démographique. Nous avons 1,4 millions de personnes de plus de 85 ans aujourd'hui, et en 2030, dans une dizaine d'années, cette population aura sans doute doublé. Pour garder la même qualité de soins, il faudra mécaniquement doubler les budgets. De surcroît la dépendance des résidents évolue, en particulier, la dépendance psychique progresse. L'enjeu est considérable ! On peut au passage regretter la suppression du portefeuille ministériel traitant de l'avancée en âge.

Qu'importe nous avons tous à fédérer nos efforts. Outre les budgets, donc les impôts, la contribution des appelés au service national à venir, nous aurons à muscler l'accompagnement humain par des initiatives de bénévoles visiteurs.

### ***La maltraitance est inexcusable***

Sachons toutefois raison garder et reconnaissons d'abord la prépondérance du dévouement des professionnels dans les 7400 EHPAD accueillant 600.000 résidents. N'oublions surtout pas qu'il est :

***urgent d'agir !***

*Charles BERDER*

## ***AUTONOMIE-EHPAD : la question brûlante du financement***



*Marie-Claire  
GALIBERT  
Equipe Le Lien  
CDCA*

*(Résumé d'un article paru dans la revue de presse sociale CFR 01/04/2018).*

Tandis que le mouvement social dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) rebondit, le débat reprend sur le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Qu'on ne s'y trompe pas, la réforme de la tarification, entrée en vigueur début 2017, n'est pas la cause unique du malaise dans les EHPAD, mais elle a canalisé les mécontentements.

L'accueil en établissement, qui devait faire l'objet d'un « Acte2 » après la loi d'adaptation de la société au vieillissement, a été sacrifié sur l'autel des finances publiques.

Reste que la situation financière de certains EHPAD du secteur public est très dégradée.

Devant la commission des Affaires sociales du Sénat, le 7 mars, la ministre des Solidarités, Agnès BUZYN, qui campait sur ses positions, s'est enfin dite prête à neutraliser les effets négatifs de la réforme. Mais le problème du reste à charge demeure entier car l'enjeu porte sur une refonte de la section hébergement. Il faudra trouver de nouvelles sources de financement.

La pression du terrain aura servi à faire remonter le sujet dans l'agenda politique

*Marie-Claire GALIBERT*

## Accessibilité SNCF : implication de la CFR

« ...Vous accompagnez votre maman âgée au train. Vous attendez dans la gare l'annonce de la voie qui n'arrive que 10 mn avant le départ. Alors le stress, car votre maman marche très difficilement et la peur de ne pas arriver à temps s'installe...et ne parlons pas des correspondances qui ne laissent parfois que quelques minutes pour descendre du train et monter dans l'autre...sans compter les changements de quai ! »

Consciente de ce type de situation et de bien d'autres, la CFR a souhaité rejoindre le Conseil Consultatif de la direction de l'accessibilité SNCF où jusqu'à présent seules les associations de handicapés et personnes à mobilité réduite étaient représentées. Il est essentiel de traiter le sujet du handicap et des personnes âgées en commun, ces dernières étant souvent atteintes de « poly-pathologies ».

**9 Commissions** techniques ont travaillé courant 2017 sur des sujets extrêmement variés concernant des projets spécifiques tels que:

- ◆ Le développement de deux applications sur Smartphone l'une pour permettre aux personnes aveugles ou mal voyantes de se diriger et se repérer en gare, la seconde pour retranscrire l'information sonore en une information visuelle pour les sourds ou malentendants
- ◆ La sécurisation des extrémités de quais ou l'implantation de bandes d'interception.
- ◆ L'information avec la compréhension visuelle, tactile de pictogrammes mais aussi la validation des choix de logos et surtout la validation de très nombreux écrans (lisibilité, contrastes, polices de caractères)
- ◆ La rénovation des toilettes des anciens TGV ou l'aménagement des espaces pour Utilisateur de Fauteuil Roulant (UFR) sur les nouveaux trains.
- ◆ L'aménagement des espaces UFR (utilisateur de fauteuil roulant) ou la modification des WC

dans les TGV Lacroix lors de rénovation.

Les commissions techniques ont été parfois amenées à participer à des tests sur site comme celui des bornes de validation, de matérialisation au sol, de choix de portiques.

3 Conseils Consultatifs ont eu lieu en présence de Monsieur Stéphane VOLANT, Secrétaire Général SNCF. Deux d'entre eux se sont déroulés en présence de M Pierre Erbs président de la CFR . Une information a été donnée auprès des Présidents d'Associations sur l'évolution des grands projets et la politique d'Accessibilité.

### ***Parmi les actions et réflexions de l'exercice 2017 citons :***

-La consultation de la commission, par la Région Normandie pour l'équipement de ses lignes régionales par des rames « Bombardier ».

-L'application du programme de mise en accessibilité des lignes nationales (TGV+ Intercité).

-Le projet TGV 2020 : Contexte du projet, partenariat d'Innovation avec Alstom L'accueil en gare avec l'aide à l'orientation par des agents formés aux besoins spécifiques de la personne âgée.



*Jean-Claude FELTIN  
Equipe « Le Lien  
CDCA »*

*Pour ceux et celles d'entre vous qui sont intéressés, il est possible de suivre l'actualité de l'accessibilité sur le site : [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)  
Voir le compte rendu complet de la CFR en annexe*

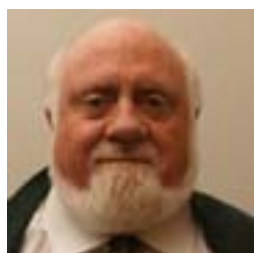
## DYSFONCTIONNEMENTS DANS CERTAINS CDCA

Si l'on peut considérer que la plupart des CDCA installés courant 2017 l'ont été dans des conditions satisfaisantes, les représentants de l'UFR dans plusieurs CDCA nous ont fait part de difficultés, parfois sérieuses, au niveau du fonctionnement de ces nouvelles instances.

Ainsi, on peut citer les cas où les premières réunions de CDCA n'ont pas pu être programmées normalement pour commencer à travailler. Plusieurs raisons peuvent en être la cause. Tout d'abord un certain nombre de représentants des syndicats ont fait de l'obstruction systématique pour des motifs divers. Par exemple, considérant que leur représentation au CDCA ne correspondait pas à leurs espérances ou bien contestant les non-remboursements de frais de déplacement. Les plaignants ont été parfois jusqu'à saisir la justice pour faire entendre leurs réclamations. Cela a conduit au blocage du système jusqu'à ce que les décisions de justice soient rendues, d'où des retards importants sur le démarrage du fonctionnement de certains CDCA.

Par ailleurs, on nous signale que dans plusieurs CDCA, certains textes importants

et très volumineux (plusieurs centaines de pages) ont été envoyés pour avis de nos représentants avec des délais de réponse extrêmement courts (parfois quelques jours) et en tout cas incompatibles avec une saine réflexion. Cette situation n'a pas lieu d'être. Il faut que les représentants des associations aient le temps de lire et d'analyser les dossiers qui leur sont soumis. Ces documents sont parfois complexes et s'adressent souvent plutôt à des spécialistes qu'à de simples représentants bénévoles des personnes âgées.



*Martial FABRE*

Il existe sans doute d'autres dysfonctionnements dont nous ne sommes pas informés. Il semble alors important que nous en ayons connaissance. C'est pourquoi nous demandons à tous les représentants de l'UFR qui constateraient ce genre de situations de nous en informer, afin d'être en mesure de réagir au nom de l'UFR en tant que de besoin.

*Martial FABRE*  
*Équipe « Le Lien CDCA »*

## BILAN DE LA FORMATION CDCA ET PROJETS EN COURS

### *Notre bilan, 1 an après le lancement de la formation CDCA\**

Les anciens le savent, grâce à un groupe de formateurs animé par **Daniel THOMAS**, l'UFR a assuré la formation de ses représentants dans les CODERPA depuis 2003.

En 2016, cette équipe était composée de : Mmes Christiane VISCONTI, Maguy STEFANI et MM. Jean-Christian AUBERTIN et Gérard PERRIER.

Fort de son expérience ainsi acquise, la même équipe a été rapidement en mesure de mettre sur pied une formation adaptée aux CDCA, alors que ceux-ci commençaient à se mettre en place progressivement.

La première session de formation CDCA organisée par l'UFR a eu lieu à Paris le 11 mai 2017. Un peu plus tard (le 20 juin 2018),

6 stages CDCA ont déjà été réalisés, dont 5 à Paris et un à Toulouse.

Tous ont connu un réel succès auprès des stagiaires, comme en témoignent les évaluations « à chaud » faites par les stagiaires. Ce fût aussi le cas du stage décentralisé du 6 avril dernier à Toulouse dont on peut lire l'évaluation en pièce jointe.

Pendant cette année, qui fût aussi celle de la mise en place de la majorité des CDCA, plusieurs changements intéressants sont venus renforcer encore le niveau de compétence et les capacités d'intervention de notre équipe.

Tout d'abord, nous avons vu progressivement chacun des membres de l'équipe des formateurs intégrer le CDCA de son département au fur et à mesure des installations

De plus, Christiane VISCONTI, déjà 1<sup>ère</sup> vice-présidente de son CDCA, a été nommée représentante titulaire de l'UFR au HCFEA(\*\*). Enfin, nous avons vu avec plaisir l'équipe de Formation CDCA se renforcer d'une personne supplémentaire, Madame Marie-Claire DULONG, elle aussi représentante de l'UFR dans le CDCA de son département l'Indre et Loire.

### *Nos projets de stages pour la fin de l'année 2018*

Rappelons que les stages CDCA organisés par L'UFR, sont également ouverts aux représentants dans les CDCA de toutes les associations membres de la Confédération Française des Retraités, notre Confédération, la CFR.

Dans ce cadre, nous envisageons de faire encore une ou deux sessions de stage CDCA d'ici la fin de l'année 2018. La première aura lieu très certainement en octobre – novembre 2018 à Lyon ou à Paris (avenue d'Italie 13<sup>ème</sup>). La date et le lieu en seront fixés très prochainement et vous en serez avertis par un message spécial du « Lien CDCA ». Les personnes intéressées seront priées de se faire connaître rapidement car le nombre de places sera limité. L'enregistrement des candidatures en pré-inscription est ouvert au secrétariat UFR du 83/87 avenue d'Italie 75013 Paris. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : [ufr@wanadoo.fr](mailto:ufr@wanadoo.fr).

(\*) : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

(\*\*) : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

*Gérard LUCAS*



*TRÈS BON ÉTÉ À TOUS*